



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

Numéro de la demande : 2019-4892
Demande : Modification de l'étiquette du produit – Nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Insecticide Altus
Numéro d'homologation : 33176
Principe actif (p.a.) : Flupyradifurone
Numéro de document de l'ARLA : 3153683

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette de l'insecticide Altus afin d'ajouter l'utilisation sur les fraises de serre et pour la lutte contre les pucerons, les cicadelles et les aleurodes sur les cultures en serre du sous-groupe 8-09B (poivrons et aubergines).

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'était requise aux fins de la présente demande.

Une évaluation des risques pour la santé humaine a été réalisée pour étayer l'ajout sur l'étiquette de l'insecticide Altus de l'utilisation sur les fraises de serre et sur le sous-groupe de cultures 8-09B. Aucun risque préoccupant n'est prévu si les préposés au mélange, au chargement ou à l'application suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué. Pour les travailleurs après application, les nouvelles utilisations ne devraient pas entraîner de risques pour la santé supérieurs à ceux associés aux utilisations sur d'autres cultures en serre figurant sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de flupyradifurone dans ou sur les fraises ou les cultures du sous-groupe 8-09B n'a été soumise pour appuyer l'extension de l'utilisation sur l'étiquette de l'insecticide Altus. Des données préalablement examinées ont été réévaluées dans le cadre de la présente demande. Les évaluations de l'exposition par voie alimentaire figurant dans le dossier sont jugées suffisantes pour couvrir les résidus de flupyradifurone résultant de l'utilisation de l'insecticide Altus. Aucun risque préoccupant pour la santé n'a été recensé pour aucun segment de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Après un examen scientifique des renseignements disponibles, il a été déterminé que les risques environnementaux associés aux utilisations de l'insecticide Altus sont acceptables lorsque le produit est utilisé conformément aux instructions figurant sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

L'extrapolation à partir des utilisations déjà homologuées de l'insecticide Altus et d'un produit similaire, l'insecticide Sivanto Prime, a appuyé l'ajout sur l'étiquette de l'insecticide Altus de l'utilisation pour la lutte contre les pucerons, les cicadelles et les aleurodes sur les fraises de serre et les cultures en serre du sous-groupe 8-09B (poivrons et aubergines). L'insecticide Altus est le premier produit homologué contre les cicadelles sur les fraises de serre et les cultures en serre du sous-groupe 8-09B. Le produit représente également un nouveau mode d'action à utiliser contre les pucerons et les aleurodes sur les fraises de serre et les cultures en serre du sous-groupe 8-09B, qui peut contribuer à la gestion de la résistance de ces parasites.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a procédé à une évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer la modification de l'étiquette de l'insecticide Altus afin d'ajouter l'utilisation sur les fraises de serre et pour la lutte contre les pucerons, les cicadelles et les aleurodes sur les cultures en serre du sous-groupe 8-09B (poivrons et aubergines).

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3031084	2019, Altus Insecticide - Control of aphids, leafhoppers and whiteflies in members of Crop Subgroup 8-09B, DACO: 10.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.3(D), 10.3.1, 10.3.2(B)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9